



andera
PARTNERS

ACTION FOR CLIMATE
AND SUSTAINABILITY

**RAPPORT ARTICLE 29
LOI ENERGIE CLIMAT**

JUIN 2023



Sommaire

Introduction

- Périmètre réglementaire
- Présentation de la démarche générale

I. Gouvernance et moyens dédiés

- Gouvernance RSE
- Formation interne
- Politique de rémunération

II. Stratégie d'engagement

- Dialogue avec les entreprises

III. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives au cœur du cycle d'investissement

- Présentation générale
- Phase d'investissement
- Période de détention
- Cession
- Engagements par fonds

IV. Zoom sur les risques climat et biodiversité

- Intégration des risques de durabilité et incidences négatives liés au changement climatique et à la biodiversité au cœur du cycle d'investissement
- Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique
- Démarche spécifique pour la préservation de la biodiversité

PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

Cette politique couvre l'ensemble des activités d'investissement d'Andera Partners. Elle permet de répondre aux obligations du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure ») et de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ GÉNÉRALE

Andera Partners, société de gestion française et européenne, spécialisée dans l'investissement non coté, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance.

En tant qu'investisseur actif visant depuis 20 ans la transformation concrète des sociétés accompagnées, Andera Partners se doit aujourd'hui d'être une force de contribution majeure face aux défis posés par le changement climatique et la crise de la biodiversité. Notre ambition pour une croissance durable se renforce continuellement depuis 10 ans.

Chacune des sociétés de notre portefeuille peut à son niveau contribuer à apporter des solutions durables pour préserver la capacité de nos sociétés à vivre sur notre planète.

Nous agissons sur deux leviers principaux de contribution de notre métier :

- Dans tous nos fonds, **transformer les entreprises** que nous accompagnons vers des modèles plus durables
- A travers **des fonds thématiques**, afin de générer un impact positif sur la société :
 - Investir dans la transition énergétique
 - Investir dans l'innovation au service de la santé

Afin de formaliser son engagement, Andera Partners est engagée auprès de plusieurs initiatives et organisations externes :

■ SIGNATAIRE DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU (UNPRI) DEPUIS 2012



1. Intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels et d'analyses des investissements ;
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans les politiques et les procédures en matière d'actionnariat ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. Favoriser l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements ;
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes ;
6. Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

▪ SIGNATAIRE DE L'INITIATIVE CLIMAT INTERNATIONAL DEPUIS 2019



1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés ;
3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance.

▪ SIGNATAIRE DE LA CHARTE PARITÉ DE FRANCE INVEST DEPUIS 2020



1. Dans notre société de gestion :
 - Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives
 - Mettre en place des mesures pour retenir les talents féminins dans nos sociétés de gestion
 - Objectif : 30% de femmes au sein des comités d'investissement et 40% de femmes dans les équipes d'investissement
2. Dans les entreprises que nous accompagnons :
 - Promouvoir la parité
 - Objectif : 30% de femmes dans les instances de gouvernance des sociétés avec des effectifs supérieur à 500 salariés

▪ SIGNATAIRE DE LA CHARTE PARTAGE DE LA VALEUR DE FRANCE INVEST DEPUIS 2023



1. Pour toutes les sociétés rentables et ayant un effectif supérieur ou égal à 11 salariés :
 - Mettre en place dans un délai de 12 mois (ou promouvoir, dans le cas de la dette privée) un dispositif de partage de la valeur (intéressement, primes de partage de la valeur ou participation)
2. Au sein de la société de gestion :
 - Mesurer chaque année le niveau et la nature de la couverture des participations par un dispositif de partage de la valeur

▪ ENGAGEMENT AUPRES DU SCIENCE BASED TARGETS INITIATIVE (SBTI) EN 2023



1. Au niveau de la société de gestion :
 - Andera Partners s'engage à réduire de 50% ses émissions de GES de scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019
2. Au niveau du portefeuille (scope 3, catégorie 15) :
 - Andera Partners s'engage à ce que 100% des sociétés investies éligibles aient validé d'ici 2033 une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris auprès du SBTi

• AUTRES INITIATIVES:





**GOUVERNANCE
ET MOYENS
DÉDIÉS**

Gouvernance RSE


La gouvernance d'Andera Partners est une gouvernance collégiale composée d'un Conseil de Gérance (2 membres), d'un Collège des Associés (11 membres représentant les principales activités d'Andera Partners) et d'un Conseil de Surveillance (3 professionnels expérimentés du secteur, en tant que membres indépendants). L'intégration systématique et annuelle de la RSE à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est réalisée depuis 2022.

Des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ont été intégrés dans le règlement du Conseil de surveillance.


Une équipe RSE, rattachée à la Gérance, a pour mission de coordonner la mise en œuvre des initiatives RSE et de définir et déployer une stratégie RSE pour la société de gestion et ses participations.



Noëlla de Bermingham
Directrice RSE
13 ans d'expérience



Elsa Baillet
Chargée de mission RSE
3 ans d'expérience



Thao Anicet
Chargée de mission RSE
1 an d'expérience

L'équipe RSE est composée de 2,5 ETP soit 2,63% des ETP totaux d'Andera Partners. La société de gestion a recruté deux collaboratrices dédiées à la RSE au cours de l'année 2022.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE RSE AU SEIN D'ANDERA PARTNERS



Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes d'investissement sont formées chaque année sur les risques de durabilité lors d'une semaine dédiée à la RSE. Un outil de formation en ligne a été développé en 2023 afin de former l'intégralité de nos collaborateurs aux enjeux de durabilité. Cette formation est annuelle et obligatoire pour tous (taux de participation à date : 85%).

Politique de rémunération

La politique de rémunération d'Andera Partners intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. Andera Partners a une approche de la rémunération liée à la performance mesurée de telle sorte qu'elle n'encourage pas la prise de risques. L'objectif d'Andera Partners est de créer un cadre de rémunération raisonnable et approprié, et de garantir que les collaborateurs ne sont pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs et/ ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

Ainsi, deux équipes se sont engagées sur leur dernier fonds à lier leur Carried Interest à des critères RSE. Pour le fonds Andera MidCap 5, 10% du Carried de l'équipe est conditionné à l'atteinte des engagements SFDR Article 8. Pour le fonds Infra 1, 15% du Carried est conditionné à l'atteinte de 20 KPIs d'impact. Pour les deux équipes, en cas de non atteinte des engagements ou des KPIs, alors la part du Carried associée sera versée à la fondation Andera Partners.



II

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Notre ambition en tant qu'investisseur responsable est d'accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons à être pérennes dans un monde où les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont croissants afin de faire de la RSE un axe stratégique fort, une source d'innovation, de création de valeur et un facteur de différenciation. Andera Partners perçoit le dialogue et l'engagement comme un pilier important de sa relation avec les sociétés en portefeuille. Andera Partners peut être amenée à accompagner les sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance.

En effet, l'accompagnement des sociétés en portefeuille à la mise en place d'une démarche RSE fait partie intégrante de la stratégie d'Andera Partners. Cet engagement auprès des sociétés est détaillé dans la partie III de ce document.

Toutes les sociétés en portefeuille sont éligibles à l'accompagnement RSE proposé par Andera, un accompagnement systématique a été mis en place avec la quasi-totalité des sociétés en portefeuille (exception des sociétés en cours de cession).

▪ DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de sa mission de suivi, Andera Partners a la responsabilité de participer, le cas échéant, aux réunions des organes sociaux de la société dans les instances de gouvernance et lors des assemblées générales. Si les conditions de l'investissement réalisé le permettent, Andera Partners demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance dans les sociétés non cotées.

▪ À L'AIDE DE LA POLITIQUE DE VOTE ET DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIALE

La politique de vote d'Andera Partners a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. Andera Partners encouragera la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement. Andera Partners votera dans l'intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

La Politique d'Engagement Actionnariale ayant pour but de présenter la stratégie d'Andera Partners en matière d'engagement actionnarial et d'investissement sur le long terme est formalisée au sein d'un document publié sur le site internet d'Andera Partners.

Les résultats de la stratégie d'engagement et de la politique de vote d'Andera Partners sont publiés sur le site internet d'Andera Partners.

CHIFFRES CLES 2022

+38

sociétés accompagnées
depuis 2020

100%

de nos **sociétés** en
portefeuille ont fait l'objet
d'une **analyse climat et
biodiversité**

95%

de **taux de réponse** au
reporting RSE 2022

100%

de nos **participations*** ont
mesuré leurs émissions de CO2
(scope 1,2 et 3)

44%

des **sociétés** ont **inscrit
la RSE à l'ordre du jour
du Conseil d'Administration
/Surveillance**

6

entreprises
accompagnées dans
leur **certification SBTi**

*Des sociétés ayant répondu au reporting RSE

PRESTATAIRES

La société de gestion a fait appel à 6 prestataires externes au cours de l'année afin de l'accompagner sur les enjeux de durabilité.

Classification SFDR de nos fonds

andera Infra

Andera SMART INFRA 1 et Terra Nea
Fonds **Article 9** selon SFDR

andera Co-Invest

Andera Co-invest
Fonds **Article 8** selon SFDR

andera Expansion

Andera Expansion 3
Fonds **Article 8** selon SFDR

andera Life Sciences

Biodiscovery 6
Fonds **Article 8** selon SFDR

andera MidCap

Andera Midcap 5
Fonds **Article 8** selon SFDR

Tous les autres fonds sont classés Article 6 selon SFDR

QUELQUES RATIOS

37%

Des **encours sous gestion** prennent en compte des **critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** dans le **montant total des encours gérés** (classés Article 8 et 9 selon SFDR)

100%

Des **fonds en cours de levés** sont classés **article 8 ou 9 selon SFDR**

0%

Des encours dans des **entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles** au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)

Andera Partners publiera au sein du prochain rapport Article 29 LEC la part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. Nous déploierons les ressources nécessaires à la réalisation de cet exercice (ETP, prestataire externe) courant 2023.



**INTÉGRATION DES RISQUES
DE DURABILITÉ ET DES
PRINCIPALES INCIDENCES
NÉGATIVES AU CŒUR DU
CYCLE D'INVESTISSEMENT**

Présentation générale

En raison de la diversité des tailles et des secteurs des sociétés dans lesquelles Andera Partners investit, l'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité est réalisée dans une logique de prise en compte de la matérialité des enjeux par rapport au modèle d'affaire.

Cette prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives est intégrée et formalisée pour l'ensemble des fonds d'Andera Partners à chaque étape du cycle d'investissement :

1. Investissement

EXCLUSIONS

- Application des exclusions RSE

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux RSE et d'une contribution potentielle aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne
- Analyse des risques de durabilité

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Due diligence RSE systématique interne et/ou externe : analyse des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

- Intégration de clauses RSE

2. Transformation

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHÉ RSE

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place d'une démarche RSE
- Réalisation d'une mesure de l'empreinte carbone au sein des sociétés en portefeuille et définition d'un plan d'action de réduction (et d'une trajectoire SBT pour les sociétés éligibles)

SUIVI

- Reporting RSE annuel
- Cartographie annuelle des risques de durabilité
- Réalisation d'une fiche de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les axes de progrès et d'amélioration

3. Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations RSE pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.

Le cadre de gestion des risques est revu annuellement afin d'assurer sa pertinence.

1. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements lors de la phase d'investissement

EXCLUSIONS

Exclusion systématique des sociétés affiliées aux secteurs listés dans l'annexe (100% d'encours gérés sont couverts par cette politique d'exclusion), incluant une exclusion totale des investissements dans le charbon et hydrocarbures non conventionnels (0% des encours d'Andera sont affiliés à ces secteurs).

Par ailleurs, sont exclues toute société présentant dès la phase de préinvestissement un risque de durabilité élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le changement climatique, réputation, gouvernance) et/ou avec un risque élevé d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ RSE

Une grille d'analyse ESG a été développée en interne et est aujourd'hui systématiquement déployée par l'ensemble des équipes en phase de préinvestissement. Elle comporte :

- une estimation de l'impact d'un investissement sur les Objectifs de Développement Durable
- une pré-analyse du potentiel d'éligibilité de l'opportunité d'investissement à la taxonomie verte européenne
- une analyse des engagements de l'entreprise
- une analyse des enjeux RSE matériels spécifiques au secteur et à l'industrie (à partir de la SASB Materiality Map)
- une analyse des dépendances et impacts sur la Biodiversité
- une étude de l'exposition des principaux sites aux risques physiques du changement climatique

- Supply Chain Management
- Labor Practices
- Access & Affordability
- Human Rights & Community Relations
- Selling Practices & Product Labeling
- Materials Sourcing & Efficiency
- Physical Impacts of Climate Change
- Systemic Risk Management
- Product Quality & Safety
- Customer Welfare
- Energy Management
- GHG Emissions
- Water & Wastewater Management
- Ecological Impacts
- Product Design & Lifecycle Management
- Management of the Legal & Regulatory Environment
- Competitive Behavior
- Critical Incident Risk Management
- Employee Health & Safety
- Waste & Hazardous Materials Management
- Air Quality
- Employee Engagement
- Diversity & Inclusion
- Business Model Resilience
- Customer Privacy
- Data Security
- Business Ethics

La société de gestion déploiera en 2024 les ressources nécessaires pour publier dans le prochain rapport une caractérisation et segmentation de ces risques.

DUE DILIGENCE DE PRÉ-ACQUISITION

Une due diligence RSE est systématiquement réalisée avant l'investissement. Ses modalités dépendent de la typologie d'investissement et la matérialité des enjeux de durabilité ainsi que la catégorisation des fonds. L'objectif est d'analyser les risques, opportunités et éventuelles incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la cible.

Selon l'importance des enjeux de durabilité pré-identifiés, 3 approches existent :

- **Due diligences RSE internes** à partir d'un questionnaire adressé au management (questions sur les thématiques Sociales, Environnementales, Sociétales, Ethiques et de Gouvernance) ;
- **Due diligences RSE externes** sur les principaux risques (due diligence sociale, due diligence HSE / Environnementale en cas de matérialité importante notamment sur les enjeux climatiques, l'utilisation des ressources en lien avec la biodiversité, les risques industriels et plus largement toutes formes de pollution dans l'air, les sols ou l'eau) ;
- **Due diligences stratégiques** intégrant la RSE au cœur de l'analyse stratégique et commerciale.

Une synthèse des conclusions de cette due diligence est intégrée dans les notes d'investissement présentées en comité d'investissement. La due diligence RSE fait partie intégrante de la décision d'investissement.

PACTES DES ACTIONNAIRES

Les clauses standards intégrées dans les pactes des actionnaires comprennent systématiquement une partie :

- RSE
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Lutte contre la corruption

2. Transformation & suivi RSE au cours de la période de détention

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES RSE

Andera Partners s'engage à accompagner les participations dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d'investissement. Andera Partners veille à accompagner les participations dans la prise en compte des meilleures pratiques Sociales, Sociétales, Environnementales, Ethique et de Gouvernance et à prévenir ou atténuer les risques de durabilité auxquels elles peuvent être exposés ainsi que les éventuelles incidences négatives liées à leurs activités.

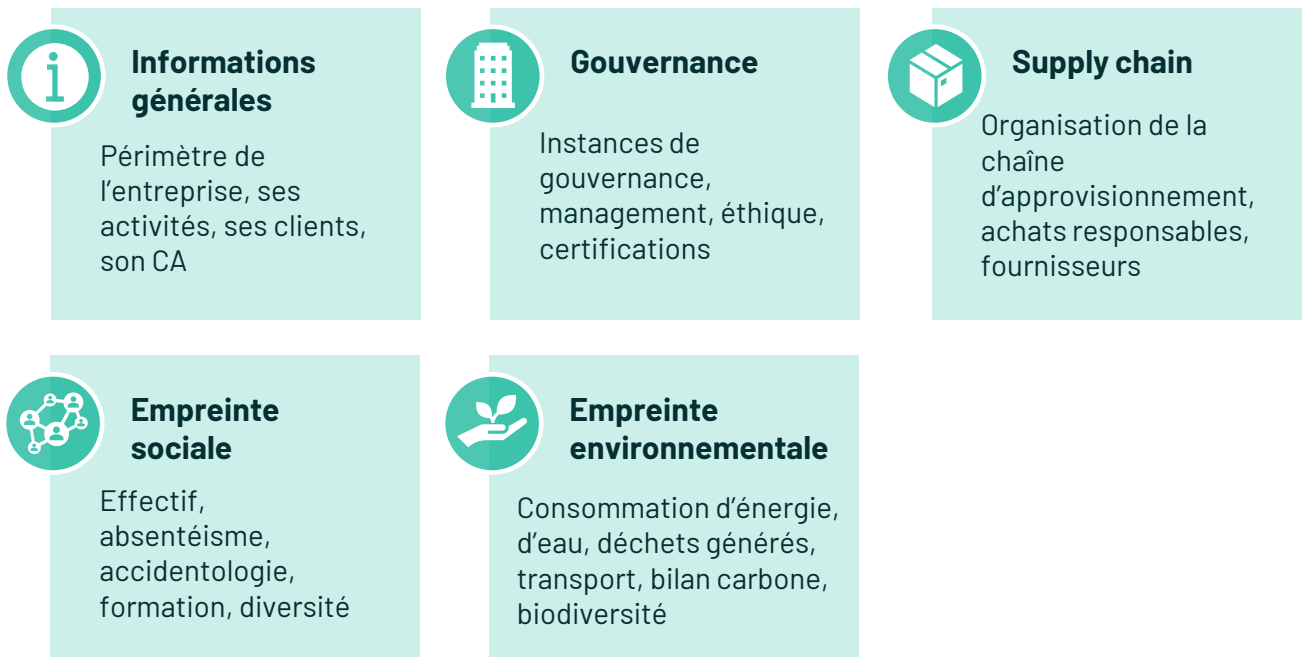
Des accompagnements spécifiques sont proposés aux sociétés de portefeuille par l'équipe RSE d'Andera Partners et ponctuellement avec le support d'un cabinet de conseil externe. L'objectif est d'accompagner le management dans la définition d'une feuille de route RSE assortie d'objectifs quantitatifs.

L'empreinte carbone de chaque société de portefeuille est également mesurée annuellement (Scope 1, 2 et 3), soit de manière détaillée, soit estimée lorsque la matérialité est faible ou modérée. Andera Partners incite également les entreprises à définir des plans d'actions spécifiquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'impact des sociétés sur le changement climatique.

De même, Andera Partners incitera particulièrement les sociétés à identifier leur impact sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité et à définir un plan d'action pour réduire leur empreinte en cas de matérialité.

SUIVI VIA LE REPORTING RSE ANNUEL

Andera Partners réalise depuis 2016 une analyse annuelle des performances RSE des participations, dans une démarche d'amélioration continue de l'exhaustivité, pertinence et fiabilité des données collectées notamment grâce à la vérification du reporting RSE par un cabinet externe. Ce reporting RSE annuel est réalisé pour les portefeuilles de toutes les activités d'Andera Partners et permet d'assurer un suivi annuel des risques de durabilité ainsi que des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. Le reporting RSE couvre plus de 100 KPIs (dont les indicateurs réglementaires requis par la SFDR) qui permettent de couvrir, mais non limités aux thématiques suivantes :

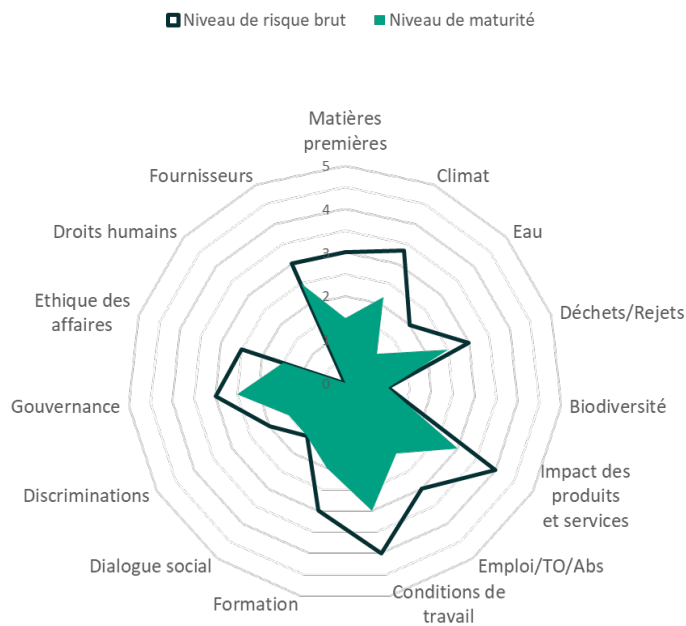


2. Transformation & suivi RSE au cours de la période de détention

CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES RISQUES DE DURABILITÉ ET PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Les données issues du Reporting RSE permettent d'évaluer chaque année le niveau de risque de durabilité et les principales incidences négatives pour les sociétés et de leur niveau de maturité face à ces risques. Le risque résiduel identifié lors de cette analyse correspond à l'écart entre le risque brut identifié et la maturité de l'entreprise qui met ou non en place des initiatives pour diminuer ces risques. Cette analyse est aussi bien réalisée au niveau des sociétés de portefeuille que des fonds.

Exemple d'une matrice d'analyse de risques



Méthodologie d'analyse :

RISQUE BRUT : 0 = pas de risque ; 5 = risque important

Le niveau de risque est évalué au regard de la taille de la société, de son secteur d'activité, de la fréquence d'occurrence potentielle, du périmètre concernés par le risque (en terme d'effectif ou de revenu), de l'impact potentiel de la réalisation du risque sur la valeur de la société

MATURITÉ : évaluée relativement au niveau d'enjeu et des éléments suivants :

Est-ce que la société a conscience du risque ?

Est-ce que la société a mis en place des politiques face à ce risque ?

Est-ce que la société suit des données quantitatives sur ce risque ?

Est-ce que les résultats sont satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark, et en évolution dans le temps)

Est-ce que la société a tout fait en son pouvoir pour répondre à ce risque qu'il n'y a aucun axe d'amélioration possible ?

Plus l'écart entre le niveau de risque brut et le niveau de maturité est important, plus le risque RSE résiduel est important. Cette analyse qualitative permet de palier à l'absence d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques identifiés en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance des entreprises au sein du portefeuille d'Andera.

2. Transformation & suivi RSE au cours de la période de détention

DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE

Une fiche de synthèse est produite à l'issue du Reporting RSE pour chaque participation avec une démarche individuelle de sensibilisation et de définition de plan d'amélioration. Ce suivi annuel d'indicateurs couvrant les risques majeurs de durabilité et principales incidences négatives permet un suivi précis de l'évolution de la prise en compte des enjeux RSE matériels par chacune des participations.

Ces fiches sont partagées avec le management des participations et deviennent un outil de dialogue entre les équipes d'investissement et les participations notamment lors des Conseils de Surveillance.

DIALOGUE AVEC LES INVESTISSEURS

Des rapports par fonds sont également formalisés et communiqués annuellement aux investisseurs afin de partager de manière transparente les avancées des sociétés au sein du portefeuille des fonds en matière de RSE.

Un reporting conforme aux exigences de la réglementation SFDR (templates SFDR) est également communiqué aux investisseurs de fonds catégorisés Article 8 ou 9, à partir de 2023. La société de gestion répond également chaque année aux questionnaires ESG envoyés par ses souscripteurs.

3. Cession

Andera Partners met en place des actions de long terme qui s'étendent au-delà des horizons d'investissement et met à disposition des informations RSE lors de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par les sociétés en portefeuille. Lorsque cela est pertinent la réalisation d'une Vendor Due Diligence RSE est réalisée.



IV

**ZOOM SUR LES RISQUES
CLIMAT ET BIODIVERSITÉ**

Intégration des risques de durabilité et principales incidences négatives liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité au cœur du cycle d'investissement

1. Investissement

EXCLUSIONS

- Application des exclusions RSE
 - **Climat** : exclusions concernant le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles et conventionnelles
 - **Biodiversité** : exclusions concernant l'huile de palme ou l'exploitation forestière

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux RSE et d'une contribution potentielle aux Objectifs de Développement durable
- Analyse des risques de durabilité :
 - **Climat** : analyse des risques physiques et de transition
 - **Biodiversité** : analyse sectorielle des impacts et dépendances
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne
 - Analyse de la contribution à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Analyse interne ou externe des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

- Intégration de clauses RSE

3. Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations RSE pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.

2. Transformation

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE RSE

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place de démarches RSE
 - **Climat via le Programme Andera Solutions Climat** : mesure de l'empreinte carbone, définition d'une trajectoire SBT pour les sociétés éligibles et d'un plan d'action de réduction
 - **Biodiversité**, lorsque l'enjeu est matériel : mesure d'empreinte (msa, km²) et définition de plans d'actions d'atténuation

SUIVI

- Reporting RSE annuel incluant la mesure des principales incidences négatives des investissements (indicateurs « PAIs » de SFDR)

4 indicateurs sur les enjeux Climat et 2 sur les enjeux Biodiversité

- Cartographie annuelle des risques de durabilité

(analyse de l'exposition aux enjeux Climat et Biodiversité et de la maturité dans la prise en compte)

- Réalisation d'une fiche de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les axes de progrès

1. Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique

1. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LE CLIMAT

Début 2019, Andera Partners rejoint **l'Initiative Climat International** co-signée par un grand nombre d'acteurs français et internationaux du Capital Investissement. Cet engagement marque la volonté d'Andera Partners de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de cette initiative, Andera Partners contribue activement tout particulièrement au Groupe de Travail sur l'alignement 2°C et sur les engagements net zéro.

En 2023, Andera Partners s'est engagé auprès de la Science Based Targets Initiative et a validé sa trajectoire de décarbonation auprès de l'initiative quelques semaines plus tard. La trajectoire et objectifs d'Andera en matière de décarbonation sont détaillés à la page suivante du rapport.

Dans le cadre de son adhésion au SBTi, Andera Partners a lancé en 2023 son programme **Andera Solutions Climat**, afin d'accompagner les sociétés investies à la mesure de leur empreinte carbone, à la définition d'une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris, à la définition d'un plan d'action de décarbonation et à la validation de ces objectifs de décarbonation auprès du SBTi.

A date, six sociétés bénéficient de ce programme d'accompagnement.

2. PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMAT AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés aux Changement Climatique.

De plus, Andera Partners réalise depuis 2022 sur l'ensemble de son portefeuille, une **analyse approfondie des risques physiques et de transition liés au Changement Climatique**. L'objectif de cette analyse est de mesurer l'exposition des sociétés aux risques physiques, de transition ainsi qu'aux opportunités liés au changement climatique, sur la base des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), afin d'accéder à une vision consolidée et par fonds des risques et opportunités du portefeuille et de déployer les plans d'actions nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés.

RISQUES ANALYSÉS		OPPORTUNITÉS ANALYSÉES
Risques de transition	Politiques et réglementaires	Efficacité des ressources
	Technologiques	Source d'énergie
	Marché	Produits et services
	Réputationnels	Marchés
Risques physiques	Extrêmes	Résilience
	Chroniques	

Les résultats de cette analyse sont disponibles au sein du Rapport annuel RSE d'Andera Partners.

1. Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS

Accélérer notre action contre le changement climatique

En avril 2023, Andera Partners a adopté une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris et validée par la Science-Based Targets Initiative.



Cette trajectoire comprend à la fois l'empreinte carbone « directe » d'Andera (scopes 1 et 2) mais surtout son empreinte indirecte (scope 3, catégorie 15) liées à son portefeuille d'investissement qui représente 99% de son empreinte.



Notre trajectoire carbone

Andera Partners (Scopes 1, 2) : **-50% d'émissions de GES en absolu d'ici 2030 par rapport à 2019**

Investissements (Scope 3, catégorie 15) : **100%** des sociétés investies éligibles* ayant validé auprès du SBTi une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris, d'ici 2033

Résultat 2022

- **-55% d'émissions de GES (scopes 1 et 2)** par rapport à 2019
- **8 sociétés** en cours de définition d'une trajectoire de décarbonation en prévision de l'adhésion au SBTi

Fréquence d'évaluation : La mise à jour du bilan carbone a lieu tous les ans (société de gestion et participations), avec un objectif d'accompagner entre 5 et 8 sociétés par an (Programme Andera Solutions Climat) pour atteindre 50% de sociétés validées par le SBTi en 2028 et 100% en 2033.

Plus d'informations sont disponibles **au sein de notre livre blanc « Décarbonation des PME, ETI : le rôle clé des acteurs du private equity »** :

<https://www.anderapartners.com/wp-content/uploads/2023/06/SBTi--Livre-Blanc--26-06-23-VF.pdf>

*Nos engagements couvrent 40% de nos investissements totaux en 2022 (60% étant optionnel ou non éligible à la méthodologie Private Equity du SBTi).

2. Démarche spécifique pour la préservation de la Biodiversité

1. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners s'engage à respecter les objectifs de la **Convention sur la diversité biologique de 1992**, notamment sur ses trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique et ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Andera Partners a également été à l'origine de la création d'un Groupe de travail sur les enjeux de Biodiversité au sein de la Commission Sustainability de France Invest afin d'accélérer la définition de méthodologie et d'approche adaptées au Private Equity.

2. PRISE EN COMPTE DU RISQUE BIODIVERSITÉ AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés à l'érosion de la Biodiversité.

Andera Partners utilise l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) développé par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec l'UNEP-WCMC (UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre).

Cet outil permet une analyse de double matérialité des risques biodiversité : du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques et des impacts sur l'érosion de la biodiversité.

En 2022, **100%** des sociétés en portefeuille ont été analysées selon les potentiels impacts et dépendances à la Biodiversité de leurs activités.

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LIÉS A LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners s'engage à intégrer la dimension biodiversité au cœur de son processus d'investissement avec notamment la mesure de la matérialité de l'enjeu pour l'ensemble de ses participations et la définition de plan d'action de préservation.

Andera Partners travaille actuellement à la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme pour la biodiversité.

A date la stratégie d'Andera repose sur la méthodologie LEAP en réalisant l'étape 2 « Evaluate » sur l'intégralité du portefeuille et l'étape 4 « Prepare » en réalisant sa première empreinte Biodiversité sur une de ses sociétés en portefeuille en 2022, comprenant un plan d'action « High Level » pour mitiger l'impact de son activité.

Les méthodologies relatives à la définition de trajectoire et d'objectifs relatifs à la Biodiversité étant encore inaboutie, Andera Partners fera évoluer sa stratégie en adéquation avec l'évolution de ces cadres dans les mois et années à venir.

2. Démarche spécifique pour la préservation de la Biodiversité

4. ANALYSE DES IMPACTS ET DÉPENDANCES DU PORTEFEUILLE A LA BIODIVERSITÉ

En plus d'analyser systématiquement les enjeux Biodiversité pour chaque société en préinvestissement, Andera Partners a réalisé pour la deuxième année consécutive une **analyse Biodiversité** sur la totalité des sociétés en portefeuille. Ces études, permises par l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) permet une analyse de double matérialité des risques biodiversité : du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques et des impacts potentiels sur l'érosion de la biodiversité.

Elle s'inscrit dans le cadre méthodologique « LEAP » de la TNFD composée de quatre étapes : "locate" (situer les connexions avec la nature), "evaluate" (évaluer les dépendances et impacts), "assess" (estimer les risques et opportunités), et "prepare" (préparer la réponse stratégique et le reporting).

Méthodologie d'analyse

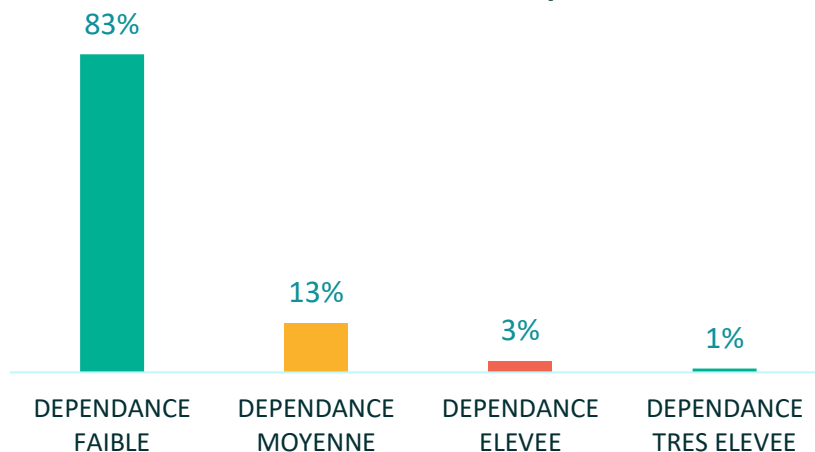
114 sociétés analysées

6 stratégies d'investissement

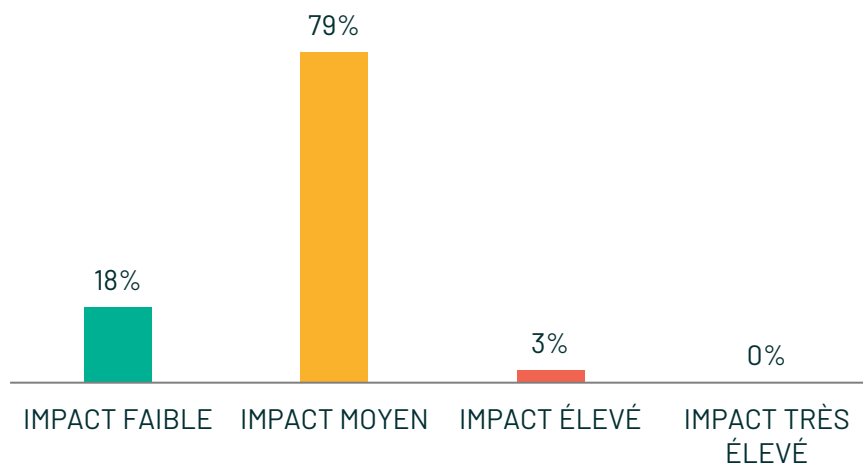
FACTEURS D'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ	DÉPENDANCES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	
Perturbation des milieux naturels	Eaux de surface et souterraines	Protection contre les inondations
Surexploitation des écosystèmes terrestres	Ressources d'origine végétale et animale	Protection contre les tempêtes
Surexploitation des écosystèmes d'eau douce	Travail d'origine animale	Ventilation
Surexploitation des écosystèmes marins	Bioremédiation	Pollinisation
Surexploitation d'autres ressources	Filtration par les organismes et écosystèmes	Maintien des habitats nourriciers
Emissions de Gaz à Effet de Serre	Dilution par l'atmosphère et écosystème	Régulation des espèces nuisibles
Polluants atmosphériques (hors GES)	Limitation des impacts sensoriels	Régulation des maladies
Pollution des sols	Stabilisation des masses et contrôle de l'érosion	Processus d'altération, de décomposition et de fixation
Pollution de l'eau	Tampon et atténuation des flux de masse	Maintien de l'état chimique de l'eau
Génération de déchets solides	Equilibre du cycle de l'eau	
Consommation excessive d'eau	Régulation du climat	

RÉSULTATS CLÉS :

RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS PAR NIVEAU DE DÉPENDANCES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES



RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS PAR NIVEAU D'IMPACT SECTORIEL



EMPREINTE BIODIVERSITE

En 2022, Andera a réalisé sa première empreinte Biodiversité (en msa.km²) en 2023 en collaboration avec 3 autres sociétés de gestion dans le cadre des travaux de France Invest, et l'aide de CDC Biodiversité cabinet expert en Biodiversité. L'objectif était double : comprendre l'impact d'une de nos sociétés en portefeuille sur la Biodiversité et créer une méthodologie de mesure de l'impact adaptée au secteur du Private Equity et répondant à nos besoins de répliquabilité, d'actionnabilité et d'accessibilité pour des sociétés de petites et moyennes tailles.

Plus de détails sont présents dans le rapport annuel de la société de gestion.



Annexes

1 EXCLUSIONS RSE

Exclusions RSE : normatives

Exclusions Normatives	Précisions sur l'exclusion	Détails sur le contenu de la norme	
<p>UNGC Principles</p>	<p>Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales, à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial.</p> <p>Couvre les opérations et la supply chain.</p>	<p>Droits de l'homme Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.</p> <p>Travail Principe 3 : respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p> <p>Environnement Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p> <p>Anti-corruption Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<p>https://www.unglobalcompact.org/what-is-ungc/mission/principles</p>
<p>OECD Guidelines</p>	<p>Couvre les opérations et la supply chain.</p>	<p>Les Principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.</p>	<p>http://mneguidelines.oecd.org/guidelines/</p>
<p>OIT</p>		<p>En particulier les huit conventions fondamentales de l'OIT qui traitent de quatre grands enjeux : la liberté d'association, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; - La convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; - La convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; - La convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; - La convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) ; - La convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; - La convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; - La convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111). 	
<p>Convention CITES</p>	<p>Le commerce de toute espèce ou produit animal ou végétal régulé par la convention CITES</p>	<p>La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.</p>	

Exclusions RSE : sectorielles

Activités controversées	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées	Seuil de tolérance
Tabac	Production et le vente de tabac et de produits connexes (dont produits de vapotage)		
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines anti personnelles (définies par le traité d'Ottawa de 1999), les bombes à sous-munitions (définies par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions de 2008), chemical and biological weapons (définies dans la Convention de Paris sur les armes chimiques de 1993), nuclear weapons Production et vente d'armes conventionnelles létales	Composants d'armes conventionnelles, services à des fins militaires	
Jeux d'argent et de hasard			
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales (eg. produits de thérapies géniques à usage chez l'homme, production de médicaments, production d'outils biologiques à des fins de R&D en thérapeutique, etc.) avec existence d'une politique de responsabilité et sur la conformité aux conventions internationales en matière d'OGM	
Clonage	À des fins de reproduction humaine ou de reproduction animal hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Reproduction animale Pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	
Pornographie			
Activité économique illégale			
Alcool	Entreprise directement impliquée (brasseurs, distillateurs...) et toute activité en lien avec les Groupes 4 & 5	Commerce	30%
Casinos	activité de casinos et d'entreprises équivalentes		
Huile de palme	Entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO ou tout autre certification reconnue au niveau international	Approvisionnement	30%
Energies Fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	Prestataires de services (pas de limitation en cas d'activité permettant de limiter l'impact)	30%
Nucléaire	Production, vente, stockage, transport	Prestataires de services aux centrales nucléaires ou production de composant (pas de limitation en cas d'activité permettant de limiter l'impact) Utilisation de cette technologie à des fins thérapeutiques et/ou de diagnostic médical	
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Pas d'investissement dans une société avec siège social dans la liste des pays interdits (voir liste ci-dessous) En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif (voir liste ci-dessous) - Vérification nécessaire auprès de la conformité	Si modification de la liste lors de la mise à jour annuelle	
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques		
Exploitation forestière		Forêts gérées de manière durable (avec certification)	